

RAPPORT N° 474 DE SOS-TORTURE BURUNDI PUBLIE LE 12 JANVIER 2025

Le présent rapport de SOS-Torture Burundi couvre la période du 4 au 11 janvier 2025 et documente les cas de violations des droits de l'homme survenus au Burundi.

Durant cette période, cinq (5) personnes ont été assassinées dans les provinces de Bubanza, Cibitoke, Makamba, Mwaro et Ngozi tandis que cinq (5) autres ont été grièvement blessées par des militaires dans la province de Cibitoke.

Le rapport mentionne également trois (3) cas d'arrestations et de détentions arbitraires dans la province de Mwaro, ainsi qu'une (1) violation des droits civils et politiques dans la province de Bubanza.

1. Atteintes au droit à la vie

- Le lundi 6 janvier 2025, dans la matinée, le corps sans vie d'une femme prénommée Pascasie a été découvert sur la colline de Ngoma, commune de Gashikanwa, dans la province de Ngozi.

D'après les témoignages des membres de sa famille, Pascasie avait passé la soirée de dimanche dans un bistro situé dans la localité de Ndaro, qu'elle avait quitté aux environs de 20 heures. Son corps présentait des blessures au niveau des oreilles qui montrent que la victime a été tuée à coups de couteau.

Les mêmes sources ont précisé que le corps de Pascasie a été enterré le même jour sur l'ordre de l'administration communale, et ce, malgré les protestations des membres de sa famille qui souhaitait son transfert à la morgue pour permettre une enquête approfondie.

- Le mardi 7 janvier 2025, dans l'après-midi, aux environs de 13 heures, une femme de 53 ans, connue sous le nom de Béatrice Nibogora, a été tuée à coups de couteau par des individus non encore identifiés, sur la colline de Gatabo, commune de Kayogoro, dans la province de Makamba.

Selon le témoignage des voisins, Béatrice Nibogora a été tuée alors qu'elle rentrait de son champ. Elle a reçu trois coups de couteau au niveau du cou et un autre à la tête.

D'après ces mêmes sources, quatre suspects ont été arrêtés dans le cadre de l'enquête ouverte par la police judiciaire de la commune de Kayogoro. Il s'agit du beau-frère de la victime, prénommé Méthode, de ses deux épouses et de leur domestique. Ils sont actuellement détenus au cachot de la police. Toujours selon les témoignages, Méthode aurait menacé la victime, l'accusant d'avoir arraché des haricots dans son champ, et aurait juré de "mettre fin à ses jours".

SOS-Torture Burundi appelle à une enquête minutieuse et approfondie pour d'identifier les motifs et les auteurs de ce crime, afin qu'ils soient punis conformément à la loi.

- Le mercredi 8 janvier 2025, en fin d'après-midi, des cultivateurs en provenance de leurs champs ont découvert le corps sans vie d'un homme d'environ 40 ans sur la colline de Rusiga, commune de Rugombo, dans la province de Cibitoke, à un kilomètre de la rivière Rusizi, séparant le Burundi et la République Démocratique du Congo (RDC).

Selon le témoignage de ces cultivateurs, la victime a été tuée à la machette et son corps décapité gisait dans un champ de maïs et de haricots. Il a été enterré à la hâte et sans enquête le même jour par des Imbonerakure¹ sur l'ordre de l'administrateur communal de Rugombo, Gilbert Manirakiza.

¹ Membres de la ligue des jeunes du parti CNDD-FDD (Conseil National de Défense de la Démocratie-Forces pour la Défense de la Démocratie).

SOS-Torture Burundi appelle à l'ouverture d'une enquête pour déterminer les circonstances, le mobile et les auteurs du crime afin qu'ils soient traduits en justice et punis conformément à la loi.

- Le vendredi 10 janvier 2025, dans l'après-midi, des militaires d'une position de Nyamitanga sur la transversale 4, commune de Buganda, dans la province de Cibitoke, ont abattu par balles deux trafiquants de carburant et blessé grièvement cinq autres. Plusieurs bidons ont été emportés par les eaux de la rivière Rusizi.

Selon un témoin oculaire, les victimes transportaient des quantités importantes d'essence et de gasoil en provenance de la RDC.

D'après une source militaire dans la localité de l'incident, l'armée et la police auraient reçu l'ordre de tirer à bout portant sur tout trafiquant ramenant des marchandises frauduleuses de la RDC ou y acheminant des biens illicites, dans le but de décourager ce type de commerce illégal.

SOS-Torture Burundi demande à l'administration de révoquer cette mesure illégale, qui porte atteinte au droit à la vie des citoyens, et de privilégier des approches plus humaines et efficaces. Parmi celles-ci, l'organisation propose d'autres mesures notamment la saisie des marchandises et l'imposition d'amendes sévères aux contrevenants.

2. Violation du droit à la liberté de mouvement : arrestations et détentions arbitraires

- Le lundi 6 janvier 2024, des policiers ont procédé à l'arrestation arbitraire de Cassien Nteziryayo (58 ans), Fiacre Horugavye (38 ans) et Aristide Nishimwe (23 ans) à leur domicile sur la colline de Cewe de la zone de Makamba, dans la commune et province de Mwaro. Ils ont ensuite conduit au cachot de la zone de Makamba.

Selon des membres de leur famille, ces trois personnes auraient été surprises la veille en train de couper de l'herbe appelée en Kirundi « *ishinge ou inyovu* » (*Eragrostis Curvula*) dans la propriété d'un certain Zénon Nigarura, avant d'avoir tenté de demander pardon.

Les mêmes sources ont précisé que le fils de Zénon Nigarura, Alexis Nigarura, résidant à Bujumbura est monté le mercredi 8 janvier 2025 pour corrompre la police afin que les trois détenus soient transférés au cahot du commissariat de la police à Mwaro.

SOS-Torture Burundi appelle à la libération immédiate de Cassien Nteziryayo, de Fiacre Horugavye et d'Aristide Nishimwe étant donné que l'acte pour lequel ils sont détenus ne devrait pas conduire à une incarcération ; l'herbe *Eragrostis Curvula* pousse naturellement et en abondance sur des collines du Burundi.

3. Violation des droits civils et politiques

- Le lundi 6 janvier 2025, vers 3 heures du matin, Dieudonné Nzigamasabo responsable du CNDD-FDD, accompagné de trois Imbonerakure, a arrêté Julienne Nzobomimpa et Léonard Banzira, membres du comité collinaire du parti FRODEBU (Front pour la Démocratie au Burundi) sur la colline de Butaha, zone de Muyebe, commune de Musigati, dans la province de Bubanza.

Selon des membres de leur famille, Dieudonné Nzigamasabo a conduit Julienne Nzobonimpa et Léonard Banzira à la permanence du parti CNDD-FDD et les a forcés de signer un acte de renonciation au parti FRODEBU et d'adhésion au CNDD-FDD, avant d'être ramené à leur domicile.



SOS - Torture/Burundi

Monitoring sur les cas de torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées et les exécutions sommaires au Burundi

SOS-Torture Burundi appelle à la tolérance politique du parti au pouvoir et à l'ouverture de l'espace civique permettant aux citoyens d'exercer et de jouir pleinement leurs droits civils et politiques.

SOS-Torture/Burundi a été initiée dans l'objectif d'informer l'opinion nationale et internationale sur les violations graves des droits de l'homme en cours au Burundi à travers des rapports de monitoring notamment sur la torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées, les violences sexuelles et les exécutions sommaires.

Cette initiative d'informer sur les réalités du pays a fait suite au carnage d'une centaine de personnes tuées au cours de la journée du 11 décembre et celle du 12 décembre 2015 par des policiers et des militaires sous le prétexte de poursuivre des rebelles qui venaient d'attaquer des camps militaires situés à la périphérie de la capitale.

Les zones touchées sont dites contestataires du troisième mandat de Président Nkurunziza à savoir Musaga, Mutakura, Cibitoke, Nyakabiga, Jabe, les deux dernières étant situées au centre de la Mairie de Bujumbura.